

Sainte-Thérèse, le 7 juin 2019

Par courriel:

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située au 525,
boulevard Cartier Ouest à Laval

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 8 mai dernier, concernant l'objet précité

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 6 juin 2007, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (3)

Laval, le 6 juin 2007

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Corporation ID Biomédical du Québec
(GlaxoSmithKline Biologicals Amérique du Nord)
525, boulevard Cartier Ouest
Laval (Québec) H7V 3S8

N/Réf. : 7610-13-01-01313 10
400406242

Objet : Exploitation d'un centre de recherche sur les vaccins

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 2 novembre 2005, reçue le 20 octobre 2005 et complétée le 13 avril 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un centre de recherche sur les vaccins ;

Exploitation d'une chaudière à vapeur existante fonctionnant au gaz naturel, d'une capacité nominale de 23-24 mégawatts ;

Exploitation d'un système existant de décontamination thermique des eaux usées non domestiques, d'une capacité nominale de 23-24 litres par heure ;

Exploitation d'un système existant de neutralisation du pH des eaux usées non domestiques, d'une capacité maximale de 23-24 litres par heure.

Le centre de recherche et les installations citées sont situés au 525, boulevard Cartier Ouest, à Laval, sur le lot 1 169 235 du cadastre du Québec.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-13-01-01313 10
400406242

Le 6 juin 2007

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire général de demande de certificat d'autorisation pour un projet industriel adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 2 novembre 2005, signé par 53-54 concernant l'exploitation d'un centre de recherche sur les vaccins, onze pages et douze annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 septembre 2006, signée par 53-54 concernant diverses informations et documents complémentaires, quatre pages et huit annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 13 octobre 2006, signée par 53-54 concernant l'installation et l'utilisation d'un système de désinfection chimique des résidus d'œufs et concernant l'aménagement d'un laboratoire BSL3 et l'ajout d'un système de décontamination des eaux usées, une page et deux annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 13 avril 2007, signée par 53-54 concernant des informations et documents complémentaires, trois pages et cinq annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Par : Brigitte Bérubé
Directrice adjointe de l'analyse et de
l'expertise de Montréal et de Laval

JR/DC/dc

Pour : Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides